CHECK DE DURABILITÉ - NOHALTEGKEETSCHECK

	A	
- 1	А	•
/	u	
/		•

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

Ministre responsable :	e responsable : Ministre des Finances				
Projet de loi ou amendement :	Projet de loi portant modification: 1° de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu; 2° de la loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006; 3° de la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques				
Son objectif est de donner projets de loi. Tout en fais	un outil d'évaluation des actes législatifs par rapport à leur i l'occasion d'introduire des aspects relatifs au développement ant avancer ce thème transversal qu'est le developpement itique et une meilleure qualité des textes législatifs.	nt durable à un stad	e prépara	toire des	
développen 2. En cas de	e projet de loi sous rubrique a un impact sur le champ d'action nent durable (PNDD) ? réponse négative, expliquez-en succinctement les raisons. ponse positive sous 1., quels seront les effets positifs et/ou né				
4. Quelles caté	gories de personnes seront touchées par cet impact ?				
	ures sont envisagées afin de pouvoir atténuer les effets négat s aspects positifs de cet impact ?	ifs et comment pou	rront être		
il n'est pas besoin de réag	e, l'instrument du contrôle de la durabilité est accompagné pa gir ou répondre mais qui servent uniquement d'orientation entation sur les dix champs d'actions précités.		tation – a	uxquels	
1. Assurer une inclus	ion sociale et une éducation pour tous.	Points d'orientation Documentation	Oui	✗ Non	
Le projet de loi ne vise pas	à assurer une inclusion sociale ni une éducation pour tous.				
2. Assurer les conditi	ons d'une population en bonne santé.	Points d'orientation Documentation	Oui	x Non	
Le projet de loi ne vise pas	à assurer les conditions d'une population en bonne santé.				
3. Promouvoir une co	onsommation et une production durables.	Points d'orientation	Oui	✗ Non	

Le projet de loi ne vise pas à assurer une consommation et une production durables.			
4. Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir.	Points d'orientation Documentation	Oui	x Non
Le projet de loi ne contribue pas à une économie inclusive et porteuse d'avenir.			
5. Planifier et coordonner l'utilisation du territoire.	Points d'orientation Documentation	Oui	x Non
Le projet de loi ne se prononce pas par rapport à l'utilisation du territoire.			
6. Assurer une mobilité durable.	Points d'orientation Documentation	Oui	Non
Le projet de loi ne se prononce pas sur une mobilité durable.			
7. Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles.	Points d'orientation Documentation	x Oui	Non
Le projet de loi propose de revaloriser le taux d'amortissement à 10 % en vue d'inciter d logement mis en location de procéder à une rénovation durable des habitations existan		étaires d'	un
8. Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable.	Points d'orientation Documentation	Oui	x Non
Le projet de loi n'a pas vocation à proteger le climat ni à s'adapter au changement clima	atique ou assurer ur	ne énergie	durable.
9. Contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable.	Points d'orientation Documentation	Oui	x Non
Le projet de loi ne contribue pas, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté ni à la développement durable.	cohérence des poli	tiques poi	ur le
10. Garantir des finances durables.	Points d'orientation Documentation	x Oui	Non
Le Projet de loi contribue à garantir des finances durables en proposant deux mesures c	contribuant à viabili	ser le syst	ème de

Cette partie du formulaire est facultative - Veuillez cocher la case correspondante

En outre, et dans une optique d'enrichir davantage l'analyse apportée par le contrôle de la durabilité, il est proposé de recourir, de manière facultative, à une évaluation de l'impact des mesures sur base d'indicateurs retenus dans le PNDD. Ces indicateurs sont suivis par le STATEC.

Continuer avec l'évaluation ? Oui Non

(1) Dans le tableau, choisissez l'évaluation : non applicable, ou de 1 = pas du tout probable à 5 = très possible